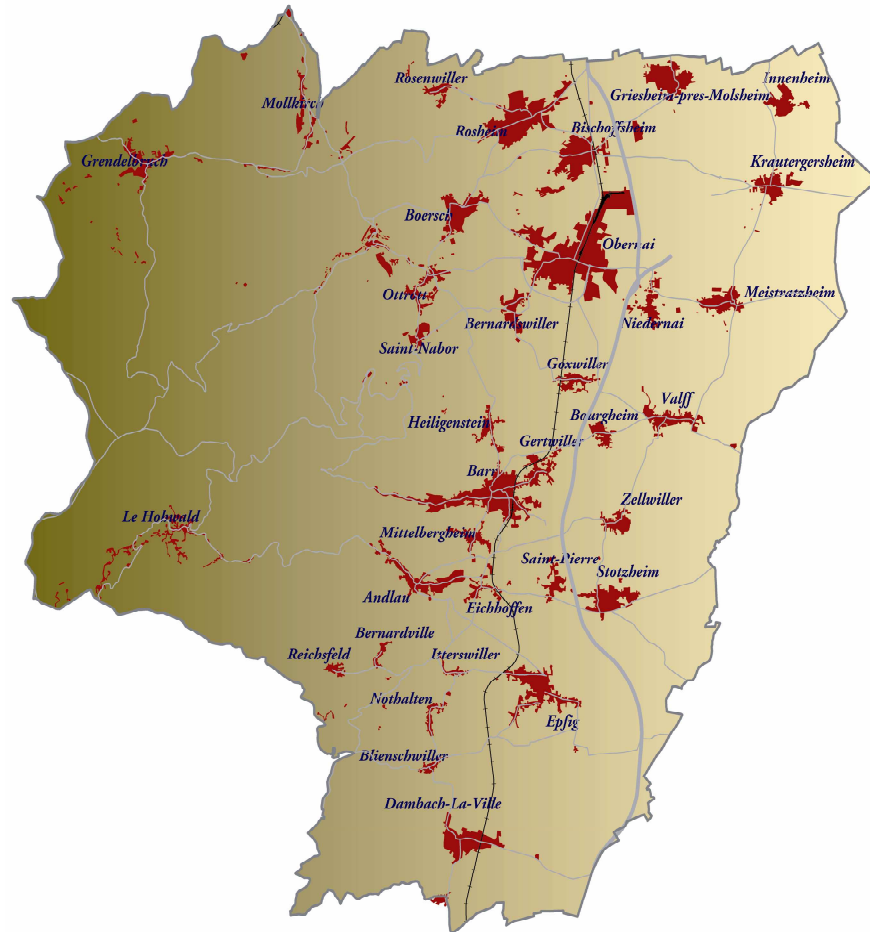


# Schéma de COhérence Territoriale



du Piémont des Vosges

# RAPPORT DE PRESENTATION

## Partie 5 RESUME NON TECHNIQUE

Document approuvé le 14 Juin 2007



**Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) du Piémont des Vosges** composé de 35 communes qui comptaient 53 000 habitants en 1999 est situé à une trentaine de kilomètres au Sud-Est de Strasbourg. **Il se prépare à accueillir environ 74 000 habitants à l’horizon 2025 tout en maîtrisant l’étalement urbain à environ 520 ha selon la répartition suivante :**

**Phasage dans le temps de l’étalement urbain**

	<b>2015</b>	<b>2025</b>
Habitat	145 ha	240 ha
Equipements	30 ha	60 ha
Activités	150 ha	220 ha
<b>Total</b>	<b>325 ha</b>	<b>520 ha</b>

**Afin de préserver les qualités de son cadre de vie et de conserver les atouts de son territoire, le Scot entend :**

- Développer une offre qualitative et diversifiée de son habitat ;
- Constituer un territoire d’équité et de solidarité ;
- Préserver son environnement exceptionnel ;
- Soutenir son économie pour développer l’emploi ;
- Développer une mobilité pour tous.

Ainsi, pour ce qui concerne **l’habitat**, il s’agit pour répondre aux besoins de la population de disposer de 8 500 logements nouveaux d’ici à 2025. Pour tenir compte de la rareté du foncier, le renouvellement urbain et le développement de formes d’habitat moins consommatrices d’espace sont privilégiés. La diversification du parc de logements est recherchée pour assurer tant la mixité sociale, qu’une bonne adaptation aux itinéraires résidentiels.

Si la politique de l’habitat des vingt prochaines années prendra préférentiellement appui sur les quartiers proches des gares, elle n’exclura pas le développement de l’habitat pour l’ensemble des communes.

En matière de **structuration de son territoire**, le Scot du Piémont des Vosges entreprend de consolider son armature urbaine constituée par un réseau de villes où Obernai est appelée à jouer un rôle de ville moyenne, relayée par les bourgs-centres de Rosheim, de Barr et de Dambach-la-Ville et d’Epfing. Ces villes seront amenées tout particulièrement à accueillir et à maintenir des équipements structurants (hôpitaux, lycées, centre de congrès, centre nautique,...).

Néanmoins, c’est à l’échelle de chacune des communes que les services à la population en matière de petite enfance, enfance et jeunesse sont développés, que les équipements scolaires sont pérennisés et qu’il est porté attention à la complémentarité des équipements sportifs, culturels et de loisirs.

A l’horizon 2025, l’enjeu fondamental en matière de solidarité réside dans la capacité à anticiper le vieillissement de la population par la réalisation des équipements qui répondront au doublement de cette population.

Du point de vue de **l’environnement** exceptionnel du territoire qu’il convient de préserver, le Scot du Piémont des Vosges s’est tout particulièrement intéressé à la préservation et à la mise en valeur des paysages d’exceptions qui fondent la qualité du cadre de vie de ce territoire. Ainsi l’essentiel des zones A.O.C. ont-elles été préservées de l’urbanisation, les crêtes et les coteaux ont fait l’objet de mesures spécifiques,...

La préservation des paysages ne saurait se dispenser d’une attention particulière à la valorisation des richesses patrimoniales, à la préservation des ressources du territoire et notamment celle de l’eau, ainsi qu’à la protection des espèces faunistiques et floristiques sensibles. Pour ce faire le Scot prescrit la préservation des espaces sensibles (noyaux centraux) et la confortation des continuités biologiques et écologiques (corridors).

La prise en compte des risques naturels par le Scot, nécessite de préserver de l'urbanisation les secteurs inondables et de la limiter dans les espaces soumis aux risques de coulées de boue les plus avérés.

A ce jour, le territoire du Scot est soumis à un certain nombre d'impacts liés à la présence humaine tels que les nuisances sonores, la production des déchets ménagers, les risques liés aux sites pollués ou technologiques. Le Scot entreprend, pour ce qui lui revient, de les réduire et de mieux les gérer à long terme, voire, dans une perspective de développement durable de protéger le ciel nocturne du territoire, et de développer les énergies propres et renouvelables.

Par ailleurs le projet de Scot fait l'objet d'une évaluation de ces incidences sur l'environnement et prévoit, si nécessaire, des mesures d'accompagnement.

Le Piémont des Vosges ambitionne de rester **un territoire économiquement dynamique**. Pour ce faire, le Scot entend soutenir l'économie et développer l'emploi sans viser de spécialisation.

Avec un ratio actuel de 7 emplois pour 10 actifs résidants, le maintien de ce dynamisme nécessite de favoriser la création d'au moins 4 200 emplois d'ici 2025. Environ 50% de ces nouveaux emplois seront implantés dans de nouvelles zones d'activités lesquelles ont été évaluées à environ 220 ha. La répartition de ces superficies se fera en lien avec l'organisation du territoire (communautés de communes, communes).

De plus la vocation de ces zones sera en rapport avec leurs conditions d'accessibilité qui prendront en compte notamment la proximité des infrastructures et la préservation des zones habitées du trafic de transit.

Le Scot du Piémont des Vosges énonce des mesures spécifiques à l'ensemble des domaines de l'activité économique. En réduisant l'étalement urbain, il préserve l'outil de production des agriculteurs, et en préservant l'aire A.O.C., il pérennise la dynamique viticole.

Afin de maintenir la part d'emplois que représente l'industrie, le Scot vise à pérenniser et diversifier son tissu industriel. Il s'appuie pour ce faire sur la plateforme départementale de Dambach-la-Ville. De manière complémentaire, le développement de l'activité artisanale est soutenu par la possibilité de réaliser des zones artisanales dans chacune des communes.

Le Scot met en œuvre les conditions favorisant le maintien de la qualité des services offerts aux habitants notamment en renforçant l'offre commerciale du territoire.

Le Piémont des Vosges est aussi une destination touristique privilégiée qu'il s'agit de renforcer en construisant une stratégie globale de développement touristique.

Enfin, le Scot ambitionne de construire pour les habitants une **mobilité** respectueuse de leur environnement et de leur cadre de vie en favorisant l'usage des transports en commun, notamment par la mise en place de transports collectifs de rabattement depuis l'ensemble des communes vers les gares. Cette orientation contribue à réguler les échanges automobiles avec la métropole strasbourgeoise.

Cette amélioration des conditions de déplacement des habitants doit être concomitante à l'amélioration des déplacements des marchandises. Ainsi le Scot projette de compléter le réseau d'infrastructures et de favoriser le développement du fret ferroviaire.